



AVIS – F3SCT du CSA SD DE L'ESSONNE – 2024-2025



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Date de la F3SCT du CSA SD 91	Avis	Date limite de réponse de l'adm.	Date de réponse	Réponse de l'administration
07/11/2024	<p>Avis n°1</p> <p>La F3SCT 91 constate un dysfonctionnement majeur des GT situations particulières : absence des représentants de la DASEN, absence de réponses ou réponses insatisfaisantes, absence de dialogue social. C'est pourquoi, la F3SCT demande :</p> <p>a) Que les GT 1D et les GT 2D soient scindés et aient lieu sur des moments différents pour permettre à toutes les situations d'être examinées précisément</p> <p>b) Que ces GT soient systématiquement présidés a minima par un DASEN adjoint et qu'en cas contraire, un report soit proposé</p> <p>c) Qu'un point sur les accidents de service soit fait à chaque GT : nombre d'accidents de service, nature des accidents, nombre de refus, motif des refus</p> <p>Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0</p>	7/01/2025		<p>Avis n°1</p> <p>Pour rappel, le principe de ces GT avait été établi il y a environ 5 ans par le SG de l'époque pour alléger l'ODJ du CHSCTD. Il se tenait 15 jours avant le CHSCTD pour laisser le temps à l'administration d'apporter des réponses et/ou des compléments d'information lors du point « situations particulières » du CHSCTD suivant. Depuis le nombre de fiches à examiner a triplé, ainsi 350 fiches ont été enregistrées à la mi-janvier. En 2023-2024 la DSDEN a organisé 11 GT soit en moyenne 1 GT toutes les 3 semaines pour la F3SCT. Entre les GT, les CSA, les F3SCT, les replis, les CDEN, les CDAS etc.. les instances se sont réunies 56 fois cette année, sans compter les audiences, apportant la preuve que le dialogue social existe sur le département.</p> <p>Le fonctionnement actuel de ces GT ne répond pas aux attentes des organisations syndicales, ni de l'administration, et la question de les maintenir se pose.</p> <p>Pour rendre le GT « situations particulières » plus efficient pour chaque OS pourrait adresser une liste de situations particulières à examiner, issues des fiches RSST ou non. Cette liste serait envoyée au secrétariat général au début de la semaine du GT, soit le lundi pour un GT le jeudi. La DSDEN aurait donc 3 jours pour rassembler les informations complémentaires et les transmettre en GT, sous réserve d'un nombre raisonnable de situations.</p>

Avis n°2

La F3SCT 91 constate une dégradation générale du bâti scolaire dans l'Essonne, qui entraîne une dégradation majeure des conditions de travail des personnels d'Éducation. Bien souvent, les situations signalées ne trouvent pas de réponse de la collectivité avant des semaines ou des mois, voire des années. Il existe même des situations qui ne sont jamais traitées.

C'est pourquoi, la F3SCT 91 demande la mise en place, au moins une fois par an, d'un GT bâti scolaire avec la présence systématique de représentants des collectivités territoriales.

Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

Avis n°3

La F3SCT 91 constate que la réforme du Choc des Savoirs désorganise le fonctionnement des établissements, crée un conflit de valeurs chez les personnels qui sont sensés l'appliquer, met en concurrence les collègues, accentue les conflits interpersonnels et génère des risques psychosociaux importants.

C'est pourquoi, la F3SCT 91 demande l'abandon de la réforme du Choc des Savoirs.

Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

a) Le GT situations particulières étant déjà scindé en deux temps distincts, l'organisation actuelle peut être conservée : la moitié de la demi-journée du GT pour les situations particulières du 1^{er} degré, et l'autre moitié pour les situations particulières du 2nd degré.

b) La DSDEN s'engage à la présence au GT du ADASEN pour le 1^{er} degré et d'un DAASEN pour le 2nd degré et à défaut proposera un report.

c) Le nombre et la nature des accidents de service sont présentés une fois par an, lors du bilan, en F3SCT. Les autres points demandés : le nombre de refus et le motif de refus, seront communiqués au prochain bilan et ne peuvent l'objet d'une actualisation plus fréquente.

Avis n°2

L'entretien et la maintenance des bâtiments scolaires sont de la compétence des collectivités territoriales. Plusieurs actions ont été menées auprès du CD 91 pour recueillir des informations sur le suivi des travaux et les partager.

-La DSDEN est maintenant invitée à des réunions trimestrielles organisées par la DCBM depuis le 20-11-24

-Des réunions mensuelles avec le CD 91 et la DSDEN dans lesquelles les problématiques de travaux sont évoquées.

-Les problèmes de sécurité relevés lors des visites de prévention sont signifiés par courrier aux collectivités territoriales, et les réponses sont suivies.

Avis n°3

La DSDEN met en œuvre les politiques publiques programmées au niveau national. Le choc des savoirs doit faire l'objet d'une évaluation par la DGESCO.

Avis n°4

La F3SCT 91 constate un nombre important d'accidents de service dans l'Essonne, mais aussi des dysfonctionnements dans le traitement de ces accidents et dans la tenue des conseils médicaux.

C'est pourquoi, afin de pouvoir réaliser des enquêtes conformément à l'article 64 du décret 2020-1427, la F3SCT 91 demande à recevoir régulièrement, lors des GT situations particulières, des informations précises relatives aux accidents de service : nombre d'accidents de service, nature des accidents, nombre de refus, motif des refus.

Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

Avis n°5

La F3SCT 91 a engagé des travaux depuis un an sur l'accueil des personnels bénéficiant d'une RQTH et constate parfois un manque de prise en compte des besoins des personnels dans les écoles et les établissements par les chefs de service.

C'est pourquoi, la F3SCT 91 demande la mise en place d'une formation de sensibilisation aux situations de handicap sur les lieux de travail à destination des chefs de service.

Pour : 8 (FSU 91, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation SGEN-CFDT) – Contre : 0

Abstention : 2 (FNEC FP-FO)

Avis n°4

Voir réponse avis numéro 1

Avis n°5

La responsable de la MAIPH, correspondante handicap académique, travaille en collaboration avec les conseillères de prévention départementales pour la mise en œuvre de cette formation.